



COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU
CD62FFPS
CALAIS - 24 FEVRIER 2018

Présents ou représentés : Alain MARTINOD, Pascal DELHAY, Marcel NUTTENS, Audrey NUTTENS, Jean-Pierre ALLART, Alain MAKKA, Michael SAUVAGE, Nicolas NARDEAU, Loup BERNARD, Patrice KUBIK, Reynald DELRUE, Jean-Michel GARNIER, Philippe VANTOUROUX, Guy ROBILLART, Valérie RAMET, Waldeck POLY, Patrick BEAUVENTRE, Alain CHARLEMAGNE, David CHUFFART, Bruno BEAUVOIS.

Excusé : Michel CAZIN.

La séance commence à 10 heures avec les rapports moraux des commissions du CD62FFPS :

Eau douce : 133 licenciés en 2017 dont 25 jeunes.

Le fonctionnement des deux commissions départementales est différent : l'eau douce comprend des divisions qu'on ne trouve pas à la mer et les catégories diffèrent. En eau douce il y a des U15, U20, U25 et masters (55-65 ans), et des vétérans au-delà de 65 ans. Enfin, les captures d'anguilles ne sont pas comptabilisées en concours.

Alain MARTINOD rappelle les concours et challenges organisés dans le Pas de Calais en 2017 ainsi que les bons résultats obtenus par les licenciés du pas de Calais tant au niveau international que national ou départemental (voir compte-rendu).

Mer : 476 licenciés dont 163 jeunes.

Audrey NUTTENS rappelle les nombreuses organisations qui ont eu lieu dans le Pas de Calais en 2017 (championnats du monde et championnats de France) où les licenciés du Pas de Calais ont obtenu de nombreux titres prestigieux. Notamment les deux équipes jeunes bord de mer (U16 et U21) composées respectivement de 1 et 3 jeunes du 62 qui ont décroché les titres de champion du monde bord de mer. (voir compte-rendu).

Remarque : Il n'y a plus de commission carnassiers car pas de club carna dans le Pas de Calais et la commission carpe devrait être créée pour être reconnue par la DDCS 62 et se mettre en conformité comme au niveau national, puisque 3 clubs de carpistes sont répertoriés : l'association sportive des carpistes de l'audomarois à ARQUES, Baby Rasta Carps à BLESSY et Team Ch'ti Carpiste à HARNES.

Puis Pascal DELHAY détaille le bilan financier : (voir PJ).

Le résultat du CD62FFPS (tête) est de 359.31 €. Les recettes ne sont constituées que des adhésions des clubs. Les dépenses des cotisations au CDOS et frais bancaires qu'Alain MARTINOD tente d'en négocier la remise chaque mois.

Le résultat de la commission départementale eau douce est de - 252.07 €, tandis que le résultat de la commission départementale mer est de 106.6 €. Soit un résultat consolidé de 213.84 €.

Pour la mer, les recettes ne représentent qu'un euro par licence adulte du Pas de Calais versées

par la commission régionale mer des hauts de France en fin d'année et compte-tenu du peu de dépenses et des frais bancaires (6 € par mois + commissions sur mouvements), il est décidé de clôturer le compte bancaire de la commission départementale mer, après paiement des dernières dépenses et de laisser les recettes sur le compte du comité régional mer).

Richard MARMIN, trésorier de la commission départementale mer restera néanmoins en charge de la comptabilité et Michel CAZIN, trésorier de la commission régionale mer règlera les dépenses.

Pour 2018, l'adhésion des clubs au CD reste fixée à 10 € à envoyer à Pascal DELHAY, 1 chemin de halage 62120 AIRE SUR LA LYS en précisant les coordonnées du club.

Enfin, le CDOS estime que les bénévoles du Pas de Calais ne sont pas assez mis à l'honneur (surtout les dames) et souhaite que nous propositions des personnes pour recevoir les médailles de la Jeunesse et des Sports. Les coordonnées des bénévoles et détails des « services » accomplis peuvent donc être envoyés à Audrey NUTTENS afin qu'elle constitue et envoie les dossiers.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h30.